

Votre enfant n'a pas encore de carte Oûra ?

Rendez-vous à Point City avec :

- sa pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- une photo d'identité récente
- 5 € (Primo délivrance)

Quel est le tarif de son abonnement ?

110 € Pour l'utilisation des lignes spéciales scolaires seules ou en complément des lignes STAR, uniquement à raison **d'un aller/retour par jour**.

167.05 € Pour l'utilisation des lignes 240 et 321.

Pour les familles disposant de faibles ressources, une tarification solidaire, SESAM, est accessible sous conditions.

Ces tarifs sont majorés de 30€ pour toutes les demandes effectuées après le 31 juillet, quel que soit le tarif dû initialement.



Point City

50 rue Jean Jaurès 42300 Roanne

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

9h15 - 12h15 et 13h30 - 18h30

Le samedi :

9h15 - 12h15 et 14h00 - 17h00

Nous contacter :

Par mail : schooly@bus-star.com

Par téléphone : 04 77 727 727



Le Transport Scolaire

des habitants de
Roannais Agglomération

Année scolaire
2025-2026





Roannais Agglomération et le transport scolaire

Le service transport a en charge l'organisation du transport scolaire des élèves sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération à l'exception des élèves en situation de handicap pris en charge par le Département de la Loire.

En plus des lignes régulières Star, **25 lignes spécialement dédiées au transport scolaire** relient les communes à leur établissement de secteur.

Votre enfant peut-il bénéficier d'une carte de transport scolaire ?

- Votre enfant doit être domicilié sur le **territoire de Roannais Agglomération** (voir règlement de transport scolaire pour les cas particuliers),
- Il doit être scolarisé dans un cycle **primaire ou secondaire**,
- Il doit fréquenter :
 - L'école maternelle ou primaire de sa commune ou l'école la plus proche de son domicile,
 - Un collège ou un lycée respectant la carte de sectorisation des transports scolaires.

Comment obtenir sa carte de transport scolaire ?

L'INSCRIPTION

Les inscriptions ou réinscriptions sont possibles du **2 juin au 31 juillet** :

- **Sur le site www.bus-star.com rubrique Schooly**

Le paiement se fait alors par **carte bancaire en 1 ou 3 fois**:

- **En 1 fois** : au moment de l'inscription
- **En 3 fois** : une première partie au moment de l'inscription, puis au 10 janvier 2025 et au 10 avril 2025;

- **A Point City**

Le paiement se fait par :

- **Chèque à l'ordre de la régie des transport** (un seul chèque du montant total) ou
- **En espèces.**

LA RÉCEPTION DE LA/LES CARTE(S)

Vous recevrez par courrier, à partir du 20 août, le titre de transport de votre enfant.

Votre enfant emprunte des lignes spéciales scolaires? Vous recevrez une carte de ce type :



Votre enfant emprunte à la fois une ligne spéciale scolaire et une ligne Star ? Vous recevrez ses deux cartes qu'il devra conserver avec lui.

